



Contribution pour la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et la culture »

➤ Thématique de la consultation N°1

Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie

➤ Thématique de la consultation N°2

Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle

➤ Thématique de la consultation N°4 : le numérique et les nouveaux médias : quelle place dans l'éducation artistique et culturelle ?

Introduction

L'Education Artistique et Culturelle est une composante de l'**Education socioculturelle** qui participe à l'**originalité de l'enseignement agricole**.

- Créée dans la mouvance de l'Education Populaire, dans le contexte des lois de modernisation agricole (1962), l'éducation socioculturelle vise à une « ouverture sur le monde et sur la vie » que doit mettre en oeuvre l'enseignement technique agricole pour une population restée encore à l'écart des enjeux liés au progrès et au développement culturel.

L'éducation socioculturelle (ESC) présente dans tous les diplômes de l'enseignement agricole français **dépasse la seule éducation aux arts en comprenant, par exemple, une éducation aux médias et aux images**. De plus, l'éducation socioculturelle privilégie des **méthodes actives**, notamment la pédagogie par projet.

Particularité de ce métier: les professeurs d'ESC doivent assurer un **tiers de leur temps en animation** (organisation de spectacle, accueil d'artistes, conduite d'atelier de pratique artistique, projets conduits en liens avec le territoire) en collaboration étroite avec l'association des élèves, structure importante de la vie scolaire des établissements disposant le plus souvent d'un internat.

Telle qu'elle est organisée dans l'enseignement agricole, l'éducation artistique et culturelle construit un **lien dynamique entre formation et animation des territoires**, dans un processus de médiation.

➤ Thématique de la consultation N°1

Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie

L'organisation de l'EAC dans l'enseignement agricole tient principalement aux missions des enseignants d'éducation socioculturelle cadrées par un référentiel métier.

◀ **Quels enjeux de l'EAC ?**

Quels enjeux pour l'éducation artistique et culturelle au sein de l'enseignement agricole ?

Des enjeux éducatifs avant tout.

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans un projet éducatif, et à ce titre, elle vise l'éveil à soi, aux autres, et au monde.

C'est à la fois **une éducation à l'art et une éducation par l'art**, qui participe pleinement de la formation d'un citoyen sensible et critique.

Il s'agit d'émanciper par l'art et les activités artistiques, de valoriser la personne, de construire un jugement esthétique, en acceptant la pensée divergente.

Dans un enseignement technique et professionnel, la contribution essentielle de l'éducation artistique est donc d'aider au développement des comportements citoyens (autonomie, esprit critique, sociabilité), en associant l'approche rationnelle et l'expression sensible.

☛ **Mise en œuvre de l'EAC :**

L'EAC est mise en œuvre de deux manières :

- **par la formation** : avec des référentiels d'éducation socioculturelle adaptés à chaque filière et chaque niveau de classe, qui incluent un volet relatif à l'éducation artistique et culturelle des jeunes
- **par des actions d'animation** : construites par les enseignants en lien avec l'association des apprenants (hors temps scolaire), les partenaires extérieurs présents sur le territoire de l'établissement (associations, structures culturelles, collectivités territoriales)

L'articulation de ces différents temps est inscrite dans le cadre du service des enseignants d'éducation socioculturelle qui disposent de 12H dédiées à l'enseignement et de 8 heures dédiées à des actions d'animation.

La forte proportion de jeunes accueillis en internat (60% en moyenne) explique l'existence d'association d'apprenants dans tous les lycées agricoles avec leurs programmes, leurs activités, leurs dynamiques.

☛ **Quels contenus pour l'EAC dans l'enseignement agricole ?**

L'éducation artistique et culturelle comprend trois champs :

- **les pratiques d'expression** : qu'elle soient individuelles ou collectives, elles privilégient l'approche sensible, le travail sur l'imaginaire, la mise en œuvre de la créativité des jeunes, quels que soient les domaines artistiques explorés : arts plastiques, théâtre, danse, cirque, vidéo, écriture, musique, arts numériques..

- **la communication visuelle et audiovisuelle** : analyse de l'image, création de supports de communication

- **la culture artistique** : fréquentation des œuvres, approche des modes d'expression, histoire des arts..

Spécificité : l'EAC dans l'enseignement agricole, si elle est en premier lieu l'affaire de l'enseignant d'éducation socioculturelle, ne se conçoit pas sans une démarche transversale et pluridisciplinaire, inscrite dans les référentiels, avec la conduite de modules communs (avec le professeur de français, de documentation, d'histoire-géographie, de philosophie, de techniques paysagères, de langue etc.)

☛ **Quelles pratiques pour l'éducation artistique et culturelle ?**

Ateliers de pratiques artistiques : interventions d'artistes, réalisations de productions

- **Artistes en résidence** : résidence en établissement scolaire qui peuvent combiner plusieurs dimensions :
 - o rencontre avec une œuvre par le processus de création,

- pratique artistique,
- approche culturelle par la mise en relation de différents champs du savoir et construction d'un jugement esthétique.

École du spectateur : programmation culturelle de l'Association des apprenants, fréquentation de spectacles, rencontres d'artistes, analyse critique

☛ Pour plus d'information sur les projets et actions d'éducation artistique, voir les numéros de L'ADC, « Lettre électronique du réseau animation & développement culturel » du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt – DGER : <http://escales.enfa.fr/5-le-reseau-adc/la-lettre-electronique-du-reseau/>

➤ Thématique de la consultation N°2

Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle

Une approche territoriale de l'éducation artistique et culturelle se construit classiquement selon un double mouvement : des établissements vers les territoires (ateliers de pratiques, appel projet « résidences d'artistes » etc.) et des territoires vers les établissements (propositions éducatives d'accès à l'art et à la culture).

Le projet d'animation et de développement culturel, volet culturel du projet d'établissement, constitue un outil pertinent – mais encore trop peu présent – à la formalisation de ces partenariats, et la structuration en réseaux permet d'apporter une réponse collective à cette approche territoriale de l'éducation artistique et culturelle.

- le projet d'animation et de développement culturel de l'établissement : le PADC
 - Il fait partie intégrante du projet d'établissement, et il constitue la formalisation - évolutive – du projet éducatif de l'établissement dans le champ de l'animation et du développement culturel.
 - Il mentionne la politique de partenariats développée par l'établissement dans le champ de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire.
 - Il rend visible les liens que l'établissement, et ses enseignants (d'éducation socioculturelle, mais pas seulement) construisent avec les structures culturelles, les agences culturelles (départementales ou régionales), les compagnies artistiques, les associations..
 - Le PADC formalise un parcours éducatif du jeune dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et l'implique en tant qu'acteur de ce parcours (programmation culturelle de l'association, atelier pratique artistique avec des artistes intervenants dans le cadre de clubs etc..).
 - Il associe les partenaires artistiques et culturels de l'établissement lors de sa construction et lors de son évaluation.
- les réseaux régionaux d'animation et de développement culturel

Une structuration régionale (soutenue par l'autorité académique – DRAAF-SRFD) des établissements *en réseaux régionaux d'animation et de développement culturel* existe dans quasiment toutes les régions.

Cette structuration permet de :

- coordonner des actions artistiques et culturelles, émanant des établissements d'une même région, voire bâtir des actions inter-établissements
- faciliter le dialogue avec les partenaires institutionnels (DRAC) et les collectivités territoriales (Conseil régionaux..) et inscrire les actions dans le cadre de conventions Drac-Draaf, voire tri- ou quadri-partite avec l'éducation nationale, le conseil régional..(voire convention PACA, Aquitaine..)
- Mutualiser les pratiques, les partenaires, les opportunités

➤ **Thématique de la consultation N°4 : le numérique et les nouveaux médias : quelle place dans l'éducation artistique et culturelle ?**

L'environnement numérique renouvelle les codes traditionnels du monde artistique, tant dans ses pratiques que dans les enjeux de la création d'aujourd'hui.

Il interroge le monde contemporain et ses valeurs, il change la manière de l'appréhender en développant une forme de virtualité et d'immédiateté.

Devant l'omniprésence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les pratiques d'éducation artistique doivent évoluer et investir ce nouveau champ, déjà largement investi par les élèves eux-mêmes.

Les jeunes de nos établissements sont entrés de plain-pied dans cette nouvelle ère, mais majoritairement sur le mode communicationnel.

L'éducation artistique de demain doit résolument intégrer ce bouleversement et travailler **les dimensions créatives** offertes par le numérique, tant par une nouvelle approche des pratiques artistiques, que par les effets très concrets que cet outil peut avoir sur les dynamiques culturelles et artistiques des territoires.

Pour info sur ce sujet :

- Voir le travail de Rurart, centre d'art contemporain et Espace Multimedia, installé au lycée agricole de Venours – Rouillé, Poitou-Charentes

Cet espace est un lieu de ressources, de pratiques (ateliers et actions éducatives) et de veille sur les arts numériques avec une mise en lumière des artistes et des œuvres.

Années 2012 et 2013 : Rurart en collaboration avec Les Petits débrouillards et la Beta Pi et des structures locales, organise Educptopic 2.0 : assises régionales de l'éducation populaire et des pratiques numériques.

« Se donner les moyens d'agir en citoyen responsable, partager les savoirs. Ces deux idées maîtresses, au fondement de l'éducation populaire, rencontrent un nouvel écho à l'heure du web 2.0.

Organisées sous la forme de quatre rendez-vous en Poitou-Charentes, les Assises de l'éducation populaire 2.0 s'articulent autour de débats consacrés aux enjeux citoyens d'une part, aux questions éducatives d'autre part et d'ateliers de découverte des pratiques numériques »

http://www.rurart.org/N/espace_multimedia_rurart/actuellement-espace-multimedia-rurart/projets-espace-multimedia.php

Nature sensible résidences d'artistes : le numérique au centre du processus de création dans 7 lycées agricoles de la région Languedoc-Roussillon. Restitution des résidences le 17 avril 2013.

Le Lav'bot : laboratoire artistique en milieu scolaire, lycée agricole de Bergerac. Cet ancien lave-bottes a fait l'objet d'une réhabilitation en lieu socioculturel avec les usagers (les élèves et leur enseignant) un collectif d'artistes Understüd et un centre d'architecture, Arc en rêve. Cet espace a vocation à devenir un lieu de diffusion, de création, d'expositions et de résidences d'artistes. La pratique numérique est l'une des dimensions fortes de ce projet avec un travail autour de la création du site de ce lieu et le projet d'en faire un « hyper-lieu » : le lieu réel avec son activité est augmenté de ses accès sur le net qui offre à son tour de nouvelles activités. <http://lavbot.net>